SN - FO Justice
secretariat@fojustice.com
Tel : 01.69.39.10.00
3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil

Votre Filière, Vos Représentants
Nos Combats ! ► fojustice.fr

Extractions judiciaires STOP !

COMMUNIQUÉ :

C'est avec gravité que Force Ouvrière Justice en appelle au ministre de la Justice pour prendre, sans délai, des mesures afin d'assurer la sécurité des personnels et des établissements de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire.

Et pour ce faire, il y a urgence à réduire drastiquement le nombre d'extractions judiciaires. Leur multiplication, intimement liée à l'inexorable augmentation de la surpopulation pénale, met à mal et désorganise le fonctionnement des Équipes de Sécurité Pénitentiaire (ESP).

Ces dernières ne sont plus en capacité d'exercer leurs missions dans des conditions de sécurité acceptables, tant pour nos personnels que nos établissements.

Nous avions un objectif commun : faire de la VISIOCONFERENCE la règle et de l'extraction judiciaire l'exception… Le Conseil constitutionnel ne nous l'a pas permis… Dont acte !

Toutefois, nombre d'extractions judiciaires peuvent déjà être évitées et parfaitement réalisées en visioconférence. C'est le cas des JLD en affaires criminelles, des CRPC, juge unique, chambre de l'instruction, appel correctionnel, des demandes de mise en liberté, des prolongations d'hospitalisation d'office (HO) et des extractions pour les délibérés différés.

Aujourd'hui, nos collègues des ESP sont entièrement accaparés par une seule et unique mission : les extractions judiciaires. Ils ne sont, dès lors, plus en mesure de s'entraîner, de se former, d'accomplir l'intégralité de leurs autres missions, de bénéficier du temps de repos nécessaire à leur équilibre physique et mental, encore moins de concilier vie professionnelle et personnelle.

Actuellement, l'administration pénitentiaire délègue une trop grande autonomie aux directions interrégionales, lesquelles s'affranchissent du protocole d'Incarville.

Ces dérives, qui visent uniquement à faire le maximum d'extractions judiciaires et éviter les impossibilités de faire, compromettent gravement la sécurité des personnels et des établissements. L'optimisation à outrance des extractions judiciaires ne peut pas se faire au détriment du fonctionnement de nos ESP. Nous ne saurions l'accepter !

FO Justice demande donc qu'il soit mis un terme à cette situation et à ces pratiques dangereuses !
Si la visioconférence demeure une exception, alors l'impossibilité de faire doit devenir la règle !

Monsieur le Ministre, si nous sommes dans l'attente d'une loi de régulation carcérale pour nous attaquer à la surpopulation, et que les personnels savent qu'il existe une voie étroite, mais possible, ils savent par contre qu'il ne sera pas possible de changer la Constitution avant longtemps pour imposer la visioconférence.

Ils ne peuvent donc plus compter que sur le courage et l'audace de leur ministre pour donner des consignes claires au Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire afin que tout soit mis en œuvre pour réduire drastiquement le nombre d'extractions judiciaires qui, nous insistons, mettent en grand danger la sécurité des personnels et des établissements.

Monsieur le Ministre il est vital et urgent de redonner de l'oxygène à cette administration à bout de souffle !

FO Justice – le 3 Novembre 2026 –

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026
FO RÉSISTER ! RIEN LÂCHER !
JE VOTE FO Justice
ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS